AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1555
FR0000120164-FS0853

17 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2018, la société Alden Global Capital, LLC[1] (885 Third Avenue, 34th Floor, 10022 New¬York, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 septembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 35 277 483 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

[1] Société contrôlée par The Alden Trust (1209 Orange Street, Wilimington, Delaware 19801, Etats-Unis). La société Alden Global Capital LLC agit en tant que *investment manager* pour les fonds Alden Global Opportunities Master Fund et Turnpike Limited. Ces derniers détiennent respectivement 100% de ARAG-O Limited et ARAG-T Limited.

[2] Sur la base d'un capital composé de 709 940 718 actions représentant 709 994 261 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.